ENGAGEMENT

L'établissement _					, p	ar la sign	ature de
cette Charte, s'engage	dans une dé	march	e volontaire	en faveu	ır de la biod	diversité er	າ mettant
en cohérence ses p	olitiques ave	c les	orientations	de la	Stratégie	Nationale	pour la
Biodiversité. Il quest	ionne ses dé	penda	nces et ses ir	npacts,	directs ou	non, vis-à	-vis de la
biodiversité et investit dans le capital écologique et humain:							

- a. dans le cadre de ses missions d'enseignement et de recherche,
- b. dans la gestion du ou des sites dont il a la responsabilité.

Il assume pleinement la responsabilité associée à son rôle privilégié de production, de partage, de diffusion de la connaissance et de transmission de valeurs en mettant en scène sa propre exemplarité.

En conséquence l'établissement ______, compte tenu de son implantation géographique et en fonction des compétences disponibles, se fixe les objectifs suivants :

<u>Axe stratégique A</u>: Intégration durable de la biodiversité dans la politique de l'établissement.

Objectif 1: Veiller à la cohérence des politiques et des actions menées au sein de l'établissement avec les enjeux de la biodiversité, en adéquation avec les politiques publiques.

Objectif 2 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité.

Objectif 3 : Inclure la préservation de la biodiversité dans les décisions économiques de l'établissement.

Objectif 4 : Préserver la biodiversité par la gestion durable des ressources biologiques mobilisées par l'établissement.

Objectif 5 : Evaluer et mesurer l'efficacité de la politique de l'établissement en matière de biodiversité.

Objectif 6 : Valoriser les avantages des actions en faveur de la biodiversité auprès des décideurs (des instances décisionnaires et des services supports) de l'établissement.

<u>Axe stratégique B</u>: Sensibilisation, information et accompagnement dans l'action des parties prenantes de l'établissement.

Objectif 7: Sensibiliser chaque nouvel étudiant ou salarié ainsi que les visiteurs aux enjeux de la biodiversité et au patrimoine écologique de l'établissement et de son environnement local.

Objectif 8: Partager les avantages matériels et immatériels issus de la gestion, de l'utilisation et de l'étude de la biodiversité liée à l'établissement.

Objectif 9 : Diffuser la culture scientifique et technique liée à la biodiversité.

Objectif 10: Renforcer la mobilisation et favoriser les initiatives collectives comme individuelles (étudiants et personnels).

Objectif 11: Favoriser les actions solidaires en matière de biodiversité.

Objectif 12 : Organiser, améliorer l'expertise issue de la recherche dans le domaine de la biodiversité au service de la société.

Objectif 13: Participer aux instances nationales et internationales.

<u>Axe stratégique C</u>: Intégration de la biodiversité dans les missions de recherche et d'enseignement de l'établissement.

Objectif 14 : Encourager la recherche dans les domaines scientifiques et non scientifiques en lien avec la biodiversité, par une approche disciplinaire et transdisciplinaire.

Objectif 15 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans tous les cursus de toutes les formations.

<u>Axe stratégique D</u>: Exemplarité et expérimentation au sein même de l'établissement.

Objectif 16 : Maitriser les pressions causées sur la biodiversité par les usages et les aménagements liés au site de l'établissement.

Objectif 17: Préserver les espèces, restaurer leurs habitats et leur diversité dans l'enceinte de l'établissement.

Objectif 18: Développer des actions innovantes de gestion de la biodiversité et de valorisation des services rendus par la biodiversité au sein de l'établissement.

<u>Axe stratégique E</u>: Spécificité des établissements d'outre mer (zones à forte biodiversité).

Objectif 19 : Faire des établissements d'enseignement supérieur d'outre mer des acteurs clés de l'intégration de la biodiversité comme moteur du développement local.

Signature de l'établissement